Image not found or type unknown

Délai pour déposer une main courante

Par **Caliebaj**, le **13/10/2019** à **19:23**

Bonsoir,

j'aimerai connaitre le délai pour déposer une main courante. Les faits remontent à 8 jours. Je n'ai pas osé aller au commissariat encore.

merci de votre retour

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés